

ANTENNE DE TULLE - VALLEE DE LA DORDOGNE

Immeuble Consulaire - Puy Pinçon
Avenue Albert Schweitzer - BP 30 -19001 TULLE

REF : TC/PA

Dossier suivi par : PA

patrick.auger@correze.chambagri.fr

Tel. 05 55 21 54 58

Fax. 05 55 21 55 55



Monsieur le Maire
1 Avenue de la Liberté
19270 DONZENAC

Vendredi 5 avril 2019

Objet : Avis Règlement PLU de DONZENAC / copie DDT

Monsieur le Maire,

Après analyse de votre document, nous avons quelques remarques à faire.

Tout d'abord, conformément à la décision de la CDPENAF du 28 mars 2019, nous souhaitons que les parcelles 67 et 69 de la section ZI classées en **2AU** soient reclassées en zone **A**.

Ensuite, concernant les zones **1AUx** et **2AUx**, la Chambre d'Agriculture souhaiterait que l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol soit interdite. Nous sommes prêts à autoriser l'implantation d'ombrières solaires photovoltaïques, mais celles-ci doivent abriter des parkings déjà existants en liens avec une activité économique (éléments à intégrer dans le règlement).

Enfin, toujours concernant les zones **1AUx** et **2AUx**, nous souhaiterions inscrire dans le règlement que l'implantation des zones artisanales se fasse en respectant le milieu environnemental. L'implantation des nouvelles activités commerciales ne doit pas avoir d'impact sur d'éventuelles zones humides ou espaces environnementaux remarquables.

En conclusion et face à toutes ces remarques, nous émettons un **AVIS FAVORABLE AVEC RESERVES** pour le PLU de la commune de DONZENAC. C'est-à-dire que notre avis sera considéré comme favorable si les 3 éléments notifiés en amont dans cet avis sont clairement modifiés dans le règlement de votre PLU.

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

Tony CORNELISSEN